

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## du vendredi 8 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept mai à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2016

**Etaient présents** : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,  
Mme Nathalie CHAMPENOIS, Mrs Jean-Marc DELHOMMEAU, Francis ANTOINE, Jean-Pierre FREMONT,  
Adjoints,

Mrs Pascal POINDRON, Laurent RUHAUT, Jessie WALBECQ, Mmes Dominique ALDEBERT, Martine JUNGBLUTH,

**Absents excusés** : Mme DUPUIS Béatrice donne pouvoir à Mme ALDEBERT Dominique, M. BONNEAU Alain donne pouvoir à M. DELAGRANGE Michel

**Absents** : Mmes Isabelle BIMONT, Christine LEVEQUE, Mr Eric CHARLES,

Monsieur ANTOINE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'assentiment du conseil municipal concernant le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 27 mai 2016 ; celui-ci est approuvé par 11 voix pour dont 2 pouvoir et une voix contre. Monsieur DELHOMMEAU ne signe pas le compte rendu du dernier conseil municipal

### **I ORDRE DU JOUR**

#### **1. Présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire demande à Monsieur ANTOINE, adjoint chargé de l'urbanisme, de présenter ce point.

Monsieur ANTOINE informe qu'une réunion a eu lieu le 8 juillet 2016 après-midi, afin de commencer à déterminer les zones du PLU, ainsi actuellement il n'y a que des prémices de découpage des zones urbanisées et urbanisables.

Monsieur ANTOINE invite les administrés ayant des souhaits de classement de terrains situés en zones urbanisables à se faire connaître en Mairie et l'acter dans le registre prévu à cet effet.

Monsieur ANTOINE précise qu'il doit y avoir une adéquation de principe entre le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) impose un certain nombre de lots à construire dans la partie basse d'Angicourt.

Madame DENIZART (Cabinet VERDI) doit vérifier avec la CCPOH (Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte) si la réhabilitation de logement sur le site de Villemin peut se soustraire ou s'ajouter aux logements à construire dans les zones « dents creuses » et « d'extension ». Le PADD sera examiné à l'issue de la réponse de la CCPOH.

Lors du découpage, il y a une volonté de conserver les zones Ub et Ua déjà existantes. L'objectif est de consommer un minimum de terres agricoles et de concentrer les constructions au centre du village, comme l'impose la loi ALUR.

Diverses orientations, concernant VILLEMIN ont été définies avec le cabinet VERDI, notamment sur le développement du tourisme, de la formation et de l'hôtellerie.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu en septembre avec un architecte conseil des services de l'État et les personnes publiques associées pour le découpage des zones.

## **2. Tirage au sort des jurées d'assises**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque année et suivant les instructions préfectorales, le tirage au sort des jurés d'assises, doit être effectué, pour les communes de plus de 1 300 habitants, directement et publiquement par le maire dans sa commune.

Il est donc procédé au tirage au sort de trois personnes conformément à la notice préfectorale.

Les personnes retenues seront averties par courrier pour les informer qu'elles figurent sur la liste préparatoire du jury d'assises

## **3. Restauration scolaire :**

### **▪ Choix du prestataire de fourniture de repas**

La pause méridienne et la cantine dont la compétence en revient à la commune d'Angicourt étaient gérées par une DSP avec Familles Rurales.

En réunion de conseil municipal du 27 mai 2016, Monsieur le Maire avait proposé deux options pour le fonctionnement de la restauration scolaire à la rentrée scolaire prochaine. Ainsi la deuxième option a été adoptée, soit la gestion en directe de la cantine avec mise à disposition du personnel de la CCPOH à la commune.

Un appel d'offre a été lancé le 9 juin 2016 et a été clôturée le 27 juin 2016. L'ouverture des plis a été réalisée le 27 juin 2016. Les offres ont été analysées avec la CCPOH, l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la société ELIOR.

La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Désigne la société ELIOR, titulaire du marché de restauration collective.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y afférent.

### **▪ Validation du règlement intérieur**

La restauration scolaire devant être gérée par la commune, il convient d'appliquer un règlement intérieur pour une meilleure gestion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le règlement intérieur de la cantine

### **▪ Contrat « préparatrice de cuisine »**

La gestion de la cantine revenant à la CCPOH à la rentrée scolaire prochaine, il se pose la question de la gestion du personnel qui travaille actuellement pour Familles Rurales.

Ainsi la commune souhaite conserver le personnel travaillant à la cantine, notamment la préparatrice de cuisine.

Cet agent est titulaire de son poste à la commune pour le ménage à 15 heures par semaine, ainsi il convient de décider sur la forme du contrat pour la cantine.

La CCPOH a fixé le temps de travail à 16h/sem pour la gestion de la cantine, seulement actuellement il est fixé à 22h/sem. La CCPOH s'est basée sur le temps de travail des autres collectivités ayant des locaux à usage exclusif pour la cantine contrairement à Angicourt où les locaux servent également pour les TAP et le périscolaire.

Ainsi deux choix sont possibles :

- Titulaire à Angicourt à 15h/sem annuel et contractuel à la CCPOH à 22h/sem annuel
- Titulaire à Angicourt à 15h/sem annuel + 6h/sem scolaire et contractuel à la CCPOH à 16h/sem scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'opter pour la deuxième solution soit 15h/sem annuel + 6h/sem scolaire à Angicourt et 16h/sem scolaire à la CCPOH

#### **4. Signature de la convention du Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte (SIMOH)**

Monsieur ANTOINE informe qu'actuellement les dossiers sont instruits par un agent de la Mairie de Pont Sainte Maxence, pour les 13 communes de la CCPOH, ainsi afin de diminuer la surcharge de travail, les communes doivent remplir les dossiers sur UrbaWeb.

La convention demande d'enregistrer tous les types de demande sur UrbaWeb, ce qui demande plus de travail en mairie.

En conséquence, tous les dossiers incomplets ne pourront pas être acceptés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention modifiée, tripartite avec la ville de Pont Ste Maxence et la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte,

#### **5. Choix du prestataire pour le Plan de Gestion différenciée**

Un marché public relatif à la réalisation d'un plan de gestion différenciée pour la commune a été envoyé à différents organismes le 2 juin 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 27 juin 2016 à 14H00.

L'ouverture des plis a été réalisée le 27 juin 2016. Les offres ont été analysées et l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la SCOP Eco'LogiC.

L'offre de prix est fixée à 6 400.00 € HT. La durée du marché est de 3 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'offre à retenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne la SCOP Eco'LogiC, titulaire du marché pour le plan de gestion différenciée, sous réserve de l'obtention des subventions.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y afférent.

#### **6. Dossier GAEC DELALEAU LOIRE**

Monsieur le Maire informe que la commune, par courrier en date du 8 juin 2016, a reçu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par le GAEC DELALEAU LOIRE en vue d'exploiter un élevage de vaches laitières sur les communes de Lassigny, Chevrières et Rieux.

Le conseil municipal doit émettre un avis.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Émet un avis défavorable sur le projet.

Monsieur DELHOMMEAU souhaite qu'un avis soit demandé à la commune de Rieux, commune principalement concerné.

Madame JUNGBLUTH se pose la question sur la sécurité en cas d'incendie qui n'est pas clairement mentionné dans le dossier, car il y a un stockage de foin proche de la forêt qui s'étend jusqu'Angicourt.

L'ensemble du conseil se questionne sur l'impact sur la commune des nuisances olfactives et l'eau.

## 2. Questions diverses

### a) Subvention ASPIC

L'ASPIC (Association Pédagogique des Instituteurs de la Circonscription) est une association créée par des parents d'élèves dans le but de mettre en place une bibliothèque pédagogique pour les écoles.

L'école d'Angicourt étant adhérente, l'ASPIC demande une subvention de 120€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 voix contre (Monsieur DELHOMMEAU)

### b) Bilan bâtiment des services techniques et inauguration

Suite à la demande du conseil départemental de l'Oise, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent faire une inauguration du nouveau bâtiment des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour (dont 2 pouvoirs), 2 voix contre (Messieurs DELHOMMEAU et ANTOINE) et 1 abstention (Madame CHAMPENOIS)

### c) Accord subventions renforcement électrique + fenêtres

Monsieur le Maire informe que les subventions ont été accordées par la DETR pour le remplacement des fenêtres d'un logement communal et pour le renforcement du réseau électrique par le conseil départemental de l'Oise.

### d) Vidéo protection

Monsieur le Maire informe que la mise en place de la vidéo protection ne peut se faire tant qu'il n'y a pas d'accord de subvention. Une commission au ministère de l'Intérieur devrait avoir lieu fin juillet.

### e) Dossier Monsieur Olivier LONGUE + Monsieur William JEANVOINE

Monsieur le Maire informe que le contrat de Monsieur JEANVOINE est confirmé d'un an suite à sa période d'essai satisfaisante.

Monsieur LONGUE a été mis en disponibilité d'office le 27 juin 2016 jusqu'à radiation des cadres. La radiation des cadres interviendra lorsque le dossier de liquidation de pension sera traité par la CNRACL.

### f) SICAE : lampadaires LED : 100 changés sur 3 rues principales

Monsieur le Maire informe que 100 lampadaires seront changés au mois de septembre dans les rues du Colonel Fabien, rue Bontemps et rue Laisement.

### g) Contrat gaz

Monsieur le Maire informe que la commune a l'obligation de choisir un fournisseur de gaz, pour cela un appel d'offre va être lancé pour un contrat de 3 ans.

### h) Travaux avaloirs eaux pluviales

Monsieur le Maire informe que trois avaloirs sont affaissés, une demande de devis est en cours. Monsieur DELHOMMEAU précise que les factures pourront être mandatées sur la comptabilité M49 (assainissement)

i) Nombre de réunions VERDI

Monsieur le Maire rappelle que la société VERDI instruit le PLU, ainsi dans ce cadre il a été prévu une facturation pour 16 réunions, seulement avec les divers problèmes pour l'élaboration du PLU notamment avec l'hôpital VILLEMIN, des réunions supplémentaires ont été organisées. Ainsi VERDI prévoit un devis de 6 réunions supplémentaires, d'un tarif de 400€ la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis.

j) Bilan école + intervenant musique

Monsieur le Maire fait un point sur les effectifs de la rentrée scolaire 2016/2017.

Lors de la dernière réunion de conseil d'école, l'école souhaite l'intervention d'un intervenant en musique. Le Maire a demandé un dossier précisant le projet pédagogique.

k) Point sur les devis de travaux

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, le conseil municipal avait voté en faveur de la clôture de la plaine de jeu. Ainsi Monsieur FREMONT présente deux devis, un avec portillon et l'autre sans. La décision ayant été prise lors de la précédente réunion, le moins cher a été retenu.

Monsieur FREMONT informe que le personnel en emplois saisonniers procédera à la peinture et au nettoyage extérieur de la salle des fêtes.

Monsieur FREMONT fait part de 2 devis concernant l'isolation et la peinture interne de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

Le maire,

Michel DELAGRANGE

Membres présents	Signatures
Michel DELAGRANGE	
Béatrice DUPUIS	Pouvoir à Mme ALDEBERT
Jean-Marc DELHOMMEAU	
Francis ANTOINE	
Jean-Pierre FREMONT	
Nathalie CHAMPENOIS	
Dominique ALDEBERT	
Isabelle BIMON	Absente
Alain BONNEAU	Pouvoir à M. DELAGRANGE
Eric CHARLES	Absent
Martine JUNGBLUTH	
Christine LEVEQUE	Absente
Pascal POINDRON	
Laurent RUHAUT	
Jessie WALBECQ	